

Union Européenne - Norvège - Islande : Contingents tarifaires applicables aux poissons (réglementation)

En plus des contingents tarifaires permanents existants, l'Union européenne ouvre à compter de cette campagne 2016 et jusqu'en avril 2021 de nouveaux contingents tarifaires annuels à droit nul pour certains poissons originaires de Norvège et d'Islande.

Ces dispositions ont fait l'objet de protocoles additionnels aux accords existants entre la Communauté économique européenne, le Royaume de Norvège et la République d'Islande.

Source : <http://export.businessfrance.fr/peche-et-aquaculture-et-produits-transformes/001B1605866A+union-europeenne-norvege-islande-contingents-tarifaires-applicables-aux-p.html?SourceSiteMap=1029>